

FPR : B301

Chef de Service du Contrôle de Gestion

FILIERE : Management Fonctionnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service de Contrôle de Gestion est chargé, sous l'autorité directe du Directeur Financier et des Solutions Digitales, d'assurer le suivi de la mesure de la performance de l'ANEF.

MISSIONS :

Les missions du Chef du Service du Contrôle de Gestion sont déclinées comme suit :

- Mesurer, contrôler et prévoir les résultats opérationnels de l'Agence ;
- Effectuer des audits sur les procédures comptables et financières ;
- Effectuer les audits internes, en examiner les conséquences, émettre ses critiques et proposer des améliorations à la Direction ;
- Diagnostiquer les dysfonctionnements dans les procédures de gestion, d'organisation ou dans les méthodes de travail ;
- Apporter des recommandations à la Direction en matière d'améliorations ou de réajustements à effectuer au regard des impératifs réglementaires ou de performance ;
- Concevoir, développer, mettre à jour et améliorer le système qualité de l'Agence, au niveau central et au niveau déconcentré ;
- Assurer la coordination et le suivi des actions d'assurance qualité aux niveaux des directions, départements et services.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service du Contrôle de Gestion relève de la Direction Financière et des Solutions Digitales.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir des relations avec d'autres entités internes et externes de l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B312

Chef de Service de la Programmation Budgétaire

FILIERE : Management Fonctionnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le chef du Service de la Programmation Budgétaire est responsable de la programmation budgétaire et de l'élaboration du budget global de l'Agence.

MISSIONS :

Le Chef de Service de la Programmation Budgétaire est chargé des missions suivantes :

- Mettre en œuvre et veiller à l'amélioration continue de la programmation opérationnelle de l'agence ;
- Coordonner l'élaboration d'une programmation triennale optimale et veiller au suivi de l'ensemble du processus de la programmation budgétaire ;
- Coordonner l'élaboration du budget global de l'Agence avec l'ensemble des entités centrales et régionales, tout en veillant à l'optimisation de l'allocation des ressources financières et à leur rationalisation ;
- Veiller à améliorer les outils de contractualisation et de pilotage de la performance au sein de l'Agence.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef de Service de la Programmation Budgétaire relève directement du Département de la Gestion Financière et de la Programmation.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir des relations avec d'autres entités internes et externes de l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B321

CHEF DE SERVICE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE LA CYBERSECURITE

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef de Service du Système d'Information et de la Cybersécurité est chargé de la mise en place, du fonctionnement et de la gestion des systèmes d'informations et de la cybersécurité.

MISSIONS :

Le Chef de Service du Système d'Information et de la Cybersécurité est chargé des missions suivantes :

- Elaborer le plan d'action du service conformément aux orientations du Département des systèmes d'information et des solutions digitales ;
- Administrer, maintenir et faire évoluer les logiciels et les matériels ;
- Animer, coordonner et manager une équipe d'administrateurs systèmes et une équipe de techniciens informatique en charge de l'assistance des services centraux et régionaux ;
- Définir les moyens et les procédures pour garantir les performances et la disponibilité des systèmes informatiques, réseaux et télécommunications ;
- Contribuer dans la définition et l'application des normes et standards de sécurité et la PSSI (politique de sécurité des systèmes d'information) de l'ANEF ;
- Assurer la veille technologique.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service du Système d'Information et de la Cybersécurité relève directement du Chef du Département des systèmes d'informations et des solutions digitales.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir des relations avec d'autres entités internes et externes de l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B311

Chef du Service financier

FILIERE : Management Fonctionnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service Financier est chargé de veiller à la performance financière de l'ANEF et de soutenir son équilibre et sa stabilité.

MISSIONS :

Le Chef du Service Financier est chargé des missions suivantes :

- Contribuer à la mise en place de la stratégie financière de l'Agence et veiller à sa mise en œuvre ;
- Assurer le pilotage et l'amélioration des recettes et veiller à l'équilibre financier entre les recettes et les dépenses de l'Agence ;
- Elaborer les bilans et rapports financiers et communiquer à leur propos avec les partenaires externes de l'agence ;
- Veiller à la présentation transparente de l'information financière et assurer la coordination avec le Commissaire aux comptes.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef de Service Financier relève directement du Département de la Gestion Financière et de la Programmation.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir des relations avec d'autres entités internes et externes de l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.